

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 décembre 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme COROMPT Thérèse	Députée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Députée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FOREST Nicole	Députée de Saint Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Députée de la commune de Chuyer
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme PEREZ Michèle	Députée de la commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

Mme BERGER Corinne	Députée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire
Mme JURY Christiane	Députée du Département du Rhône
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Députée du Conseil Régional
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire

Ont donné pouvoir :

M. Michel BASTIEN	à Charles ZILLIOX
Mme Michèle MONCHOVET	à M. Bernard SOUTRENON

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 3 DÉCEMBRE 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc/

Charles Zilliox exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Michel DEVRIEUX demande si le Parc peut finalement avoir recours à des volontaires en service civique, ainsi que le Bureau l'avait souhaité dans sa réunion du 12 novembre dernier.

Michèle PEREZ répond que c'est un point à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical de ce soir. En effet, l'agrément pour avoir recours à ces volontaires doit être sollicité auprès de l'Etat, après décision favorable du Conseil syndical. Le Bureau seul ne peut décider de faire la démarche de demande d'agrément.

En préambule aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, Charles ZILLIOX précise que tous les dossiers qui vont être présentés et qui se réfèrent aux domaines agricole et forestier ont été validés par le comité de pilotage Agriculture durable et le comité de pilotage Charte Forestière.

2 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

2.1 Observatoire participatif de la biodiversité (année 2016) :

Il s'agit de continuer les actions de l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010, qui vise à suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire.

Ces actions se déclinent en quatre volets principaux :

- **la coordination et la réalisation des inventaires et suivis scientifiques :**

Cette année, cinq études seront menées : l'observatoire des prairies de fauche, avec un volet avifaune mené par la Fédération des Chasseurs 42, un volet papillons de jour avec la FRAPNA 42, l'inventaire des oiseaux nicheurs sur sept grands milieux naturels par la Ligue de Protection des Oiseaux 42, un suivi de la végétation sur des landes du Pet du Loup par le Lycée Agrotec de Vienne et un suivi des végétations sur les sites Natura 2000, mené par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

- **l'animation de dispositifs participatifs de veille écologique :**

Les dispositifs existants de suivis participatifs seront poursuivis : l'observatoire de la flore patrimoniale, l'observatoire des papillons et l'observatoire des Amphibiens (résultats d'une mutualisation avec le CPIE des Monts du Pilat). En 2016, un nouveau dispositif de sciences participatives sera proposé aux habitants du Parc : Phénoclim. Le lancement du programme et l'animation du réseau local sera assuré par le Parc du Pilat.

- **la mutualisation et la gestion des données sur la nature :**

Le Parc anime un réseau de structures productrices de données naturalistes. L'objectif visé est double : mutualiser les actions de connaissance sur le territoire et regrouper les données recueillies sur la biodiversité au sein de l'Observatoire. Un stagiaire aura pour mission en 2016 de mettre en place une base de données sur la nature au sein du Parc du Pilat, en lien avec les partenaires.

- **l'exploitation, la diffusion et la valorisation des données :**

Les données récoltées sont diffusées au grand public, via des publications thématiques ou le site pilat-patrimoine, en interne pour une prise en compte de ces informations dans les projets du Parc et auprès des élus lors de projets communaux (PLU...).

Ces actions seront coordonnées par un temps plein sur la base de 1 173,75 heures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le montant prévisionnel est estimé à 56 282€ et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (convention d'objectifs) : 22 593€,
- Etat (enveloppe Ministère de l'Ecologie) : 20 000€,
- Département de la Loire : 8 000€,
- CPIE des Monts du Pilat : 5 689€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Etat et du Département de la Loire,
- autorise la Présidente à signer la convention à intervenir avec le CPIE des Monts du Pilat.

2.2 Mise en œuvre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018) - Programmation 2016 - Etude des déplacements d'espèces d'invertébrés liées aux zones humides.

La programmation 2016 du contrat corridors « Grand Pilat » a été validée par le comité de pilotage du contrat réuni le 13 octobre 2015. Une première série de dossiers sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat a été passée au bureau du 12 novembre 2015.

Action ETU 2.1 : Etude des déplacements d'espèces d'invertébrés liées aux zones humides :

L'objectif de cette étude est d'évaluer la fonctionnalité du réseau de zones humides situées sur le Haut-Pilat via l'observation et l'analyse des déplacements d'espèces-cibles d'insectes. La tranche 2016 a pour objectif la définition du protocole à mettre en œuvre. Cette mission sera réalisée en régie et confiée au chargé de mission « Biodiversité » du Parc (Régis DIDIER). Des partenaires scientifiques et gestionnaires de milieux naturels seront associés à ce programme.

Le montant de l'opération s'élève à 5 000 € TTC financé de la façon suivante :

FEDER Rhône-Alpes : 2 500 € (50%)

Région Rhône-Alpes : 2 500 € (50%)

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du FEDER Rhône Alpes.

2.3 Amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles : appuis pour la gestion des prairies naturelles dans les systèmes d'élevage :

Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Pilat accepté le 22 janvier 2015 prévoit de réaliser des diagnostics globaux d'exploitation avant l'engagement des agriculteurs dans des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques mises en œuvre par des agriculteurs en contre-partie d'une aide financière) mais aussi pour d'autres agriculteurs non concernés par ces mesures sur l'ensemble du massif du Pilat.

Vingt-deux diagnostics ont ainsi déjà été réalisés en 2015 et 22 diagnostics sont encore à réaliser en 2016 selon le même principe qu'en 2015 : diagnostic global d'exploitation abordant les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux, réalisation en binôme technicien agricole/technicien agroécologie et en discussion avec l'éleveur concerné. Ces diagnostics seront réalisés en priorité sur les sites Natura 2000 pour les exploitations n'ayant pu bénéficier du dispositif en 2015 et sur la Vallée du Gier (dans le cadre du PAEC Saint Etienne Métropole s'il est validé en février 2016) ou sur d'autres secteurs du Pilat.

Un renfort sera donc recruté pour réaliser une quinzaine de ces diagnostics (temps de travail estimé à 6 mois). Les autres seront réalisés par la chargée de mission Natura 2000 (Nadège Douay).

Le PAEC Pilat comprend également des actions complémentaires vis-à-vis de l'utilisation des prairies permanentes en élevage notamment celles en terrains pentus et particulièrement difficiles à entretenir. Des formations ont été réalisées en 2014 et 2015 et ont mobilisé une vingtaine d'éleveurs désireux de poursuivre les réflexions et les essais sur ce thème. Un autre groupe d'éleveurs s'est également constitué sur ce sujet via le Comité de développement des Monts du Pilat sur le matériel permettant d'entretenir les prairies en pente en complément du pâturage.

Dans la continuité de ces différentes réflexions, il est prévu en 2016 d'accompagner et de suivre des projets des deux groupes d'éleveurs cités ci-dessus avec un objectif de dépôt de candidature pour un futur Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique (GIEE). Un renfort sera donc recruté pour renforcer l'équipe et maintenir la dynamique nécessaire pour faire émerger ces projets (temps de travail estimé à 6 mois).

Enfin, différentes prestations visant à poursuivre les échanges techniques entre éleveurs sur leurs pratiques de fauche et de pâturage mais aussi à accompagner individuellement les éleveurs pour expérimenter et formaliser des essais sur leurs fermes seront réalisées. Ces références techniques permettront d'éditer des fiches expériences qui seront diffusées aux autres éleveurs du territoire et lors d'événements professionnels à l'extérieur du Pilat.

Le montant prévisionnel de ce dossier est estimé à 90 017€ et serait financé comme suit :

- Europe (Leader) : 58 510€,
- Région Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 13 503€,
- Département de la Loire : 9 002€,
- Autofinancement : 9 002€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Europe (Leader) et du Département de la Loire.

2.4 SEP des Crêts : abattage, débardage sur le secteur pâturé « Bois de Girodet » :

Le Site Ecologique Prioritaire des Crêts du Pilat est un site à fort enjeu environnemental défini dans la Charte du Parc. Par ailleurs, son intérêt écologique est souligné depuis 2004 par la présence du site Natura 2000 « Crêts du Pilat ». Enfin, en 2015, le site a obtenu le statut de site classé pour la valeur patrimonial de ses paysages.

Le présent projet est localisé sous la ligne de crête, à proximité du Crêt de la perdrix dans le « bois de Girodet » sur la commune de Colombier. Il s'agit de réaliser une éclaircie dans le secteur sud du parc de nuit « Chez Girodet » utilisé par le GAEC de l'agneau du Pilat pour parquer les brebis durant la période estivale

en alternance avec 3 autres parcs. Ce parc est couvert à environ 45 % par les habitats naturels d'intérêt communautaire « Hêtraie acidophile atlantique à sous bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* ».

L'objectif de cette opération est

- d'une part, de favoriser la régénération naturelle de la hêtraie et de diversifier les classes d'âges,
- d'autre part, de favoriser par un apport de lumière le retour de l'herbe sous les arbres afin de conforter l'activité agricole sur les crêts.

Il est prévu :

- l'abattage de tous les résineux inférieurs à 1,50 mètre de hauteur;
- l'abattage ou l'ébranchage de 30 à 50 % des résineux présents dans le parc de nuit. L'ébranchage se fera jusqu'à une hauteur de 1 m pour permettre le passage des brebis sous les arbres. Seront coupés en priorité les arbres dont la cime est cassée ;
- l'abattage des hêtres à raison de 2/3 des hêtres présents au maximum et avec le maintien d'une cépée sur deux en moyenne. Seront coupées de préférence les tiges les plus tortueuses partant à l'horizontale et entravant le passage des brebis. Les tiges les plus droites ne seront pas coupées.

Une partie de la vente du bois contribuera au financement du projet. Les travaux auront lieu en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. Le propriétaire confie la mise en œuvre de travaux de gestion de la parcelle au Parc du Pilat par la signature d'une convention. Il l'autorise à mettre en œuvre, par l'intermédiaire de prestataire de services, les moyens de gestion nécessaire pour la réalisation de travaux sur la parcelle.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 2 857 € financé comme suit :

- - Région Rhône Alpes (PSADER Pilat) : 857€
- - Département de la Loire (convention 2015) : 2000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du Département de la Loire.

Vincent BRACCO suggère que, pour des raisons environnementales, les produits de coupe ne soient pas brûlés sur place, une des hypothèses évoquées dans le dossier s'agissant du devenir de ces produits.

Suite à la réunion du Bureau, la chargée de mission en charge de ce dossier a été questionnée sur ce point. Elle précise que le brûlage des déchets verts est interdit pour les particuliers mais qu'il reste autorisé dans le cadre d'activités agricoles et forestières. Toutefois ce n'est pas obligatoirement pertinent. Après une visite de terrain, elle indique qu'il sera difficile de tout évacuer. Par contre une mise en tas des branches est possible sans pénaliser le retour de l'herbe.

2.5 Poursuivre et développer le conseil global en s'appuyant sur le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable :

Energie et Architecture :

Depuis 2012, et en continuité des actions menées dans le cadre de l'opération Energie Pilat, le Parc, en partenariat avec les Espaces Info Energies (EIE), organise des permanences, communes avec celles des architectes du Parc, sur le territoire, offrant ainsi un véritable conseil global aux habitants. Ces interventions sont spécifiques au territoire du Pilat et s'ajoutent aux missions générales des deux EIE, à savoir l'organisation de conférences et/ou visites, débats, projections de films.

Les bilans réguliers confirment l'intérêt des habitants pour les co-permanences qui leur permettent d'obtenir des réponses aux questions précises qu'ils se posent sur l'énergie (isolation, économies d'énergie, énergies renouvelables, etc). De même, est noté un fort intérêt du public ou des collectivités pour les missions autres confiées par le Parc aux EIE, comme les balades thermographiques par exemple.

De plus, dans le cadre du partenariat TEPOS avec Saint Etienne Métropole, l'objectif d'accompagner plus spécifiquement les particuliers dans leur projet de rénovation a bien été identifié et sera repris dans un esprit de mutualisation dont le niveau de détail est en cours de calage avec les partenaires financiers, le Conseil Départemental et les différentes EPCI de la Loire.

Pendant la phase transitoire de mise en place des différents intervenants, le Parc du Pilat, en accord avec les intercommunalités engagées dans les PLH, poursuit la maîtrise d'ouvrage directe de ce service de conseil sur 2016:

- Côté Loire, le même principe de service de co-permanence (à Bourg Argental, St Genest Malifaux, et Pélussin) sera conservé. Cependant il sera assuré par l'ALEC42 (Agence locale énergie climat de la Loire) qui a repris la compétence "Espaces Info Energie" de l'association HELIOSE et sera l'animateur de la future plateforme de rénovation de l'habitat de la Loire.
- Côté Rhône, les permanences physiques étant moins ancrées (les permanences physiques des architectes du Parc n'ayant démarrées qu'à partir de 2015), l'accompagnement se fera sur une animation ponctuelle type balade thermographique dans une commune, suivie de séquences de rendez-vous individuels si besoin. Par ailleurs, un soutien technique sera apporté au Parc et à la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu pour essayer le concept de centrale villageoise pour le développement d'énergie renouvelable localisé (aide ponctuelle pour animations de réunions, analyses d'opportunités...).

Eco construction :

A la suite des journées de formations dispensées en 2014-2015 auprès de 15 artisans du bâtiment du Pilat qui se sont engagés dans une démarche de qualité groupée avec InterForêtBois 42, il est envisagé de proposer cette même formation à de nouveaux artisans et d'apporter des points de formation complémentaires au 1^{er} groupe. Un partenariat avec la CAPEB42 est en cours d'élaboration pour améliorer encore la pertinence de la formation dispensée et surtout pour que la CAPEB 42 puisse délocaliser un certain nombre de ses interventions dans le Pilat.

Ce cycle de formation se déroule en lien avec l'outil "centre de ressource sur l'habitat durable" mis en place à la Maison du Parc en octobre 2014.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 20 000€ et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes : 16 000€,
- Autofinancement : 4 000€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

Peggy LE NIZERHY indique que le centre de ressources sur l'habitat durable a servi également en 2015 pour le travail engagé avec le groupement d'entreprises CapTravaux vers une démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) et territoriale.

Odette FRERING, membre de ce groupement, confirme que cette démarche a fortement intéressée CapTravaux. Elle mentionne un bémol toutefois en ce qui concerne le souhait de rendre plus lisible cette démarche vis-à-vis des clients de ces entreprises. Il a été imaginé une notation de A à G comme cela se fait

dans le domaine de la consommation énergétique pour les appareils électroménagers par exemple et auquel tout un chacun est désormais habitué. La démarche RSE est une démarche de progrès.

2.6 Animation de la Charte forestière du territoire (année 5):

Le Parc du Pilat s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de Charte forestière de territoire (CFT).

Pour cela, un diagnostic forestier a été réalisé sur le territoire du Parc identifiant les points forts et les faiblesses de la filière forêt-bois, ainsi que les pistes de développement envisageables. Ce travail a débouché sur la réalisation d'un plan d'actions, construit en concertation avec un comité de pilotage composé d'acteurs liés au milieu forestier (notamment des élus du territoire, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Inter Forêt Bois 42, l'association des ETF du Pilat, la Maison Familiale de Marlhès, la FRAPNA Loire, la Maison du Tourisme du Pilat, les fédérations des chasseurs Loire et Rhône, ...). La charte forestière de territoire du Pilat a été signée officiellement le 4 avril 2011.

Un animateur est présent depuis mai 2012 pour mettre en œuvre ce plan d'actions. Parmi les opérations menées ou accompagnées par l'animateur au cours de l'année 2015, il y a entre autres :

- l'animation du groupe local de l'Observatoire Grande Faune et Habitat (OGFH) et la participation aux campagnes de mesure,
- la contribution à une candidature collective forestière au programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR 4),
- l'initiation d'une démarche de valorisation du Sapin blanc, portée par IFB 42,
- l'accompagnement de l'Association des entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) du Pilat, avec cette année l'achat collectif de câble synthétique et de kits de franchissement de cours d'eau,
- la poursuite de la valorisation du martelloscope de Pélussin,
- ...

Il s'agit donc d'assurer pour une 5^{ème} année, le financement du poste d'animateur de la Charte forestière, afin de garantir la poursuite des actions et des dynamiques amorcées.

L'animateur de la Charte forestière, poste porté par le Parc du Pilat à la demande des membres du comité de pilotage, a pour rôle :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la CFT (portage Parc ou autres maîtres d'ouvrage),
- de préparer et animer le comité de pilotage de la CFT,
- d'assurer une mise en relation entre les différents acteurs liés au milieu forestier,
- de veiller à l'approche territoriale de la charte forestière,
- d'être personne ressource pour les actions liées à la forêt dans le Pilat : veille, relais d'actions menées, émergence d'idées, information-communication, expérimentation.

Au delà de la poursuite des actions initiées les années précédentes, les actions à mener au cours de cette cinquième année concerneront notamment :

- la coordination des membres du comité de pilotage autour de la réalisation du programme d'action prévu dans le cadre du PSADER et du programme LEADER,
- l'amorçage d'une démarche collective autour du bois-énergie, rassemblant élus et professionnels, notamment dans le cadre du TEPOS Saint-Etienne-Métropole/Parc du Pilat,
- la poursuite de l'accompagnement de l'Association des ETF du Pilat, avec cette année le projet d'organisation d'une fête de la forêt pour 2017,
- le renforcement de la démarche de valorisation du sapin blanc, en lien avec IFB 42,

- l'engagement d'une démarche d'intégration des entreprises de la transformation du bois du Pilat dans la charte forestière.

Le budget prévisionnel pour le financement de ce poste est de 42 525€ financé comme suit :

- Région Rhône-Alpes (PSADER) : 17 010€,
- Europe (LEADER) : 14 458€,
- Département de la Loire : 6 804 €,
- Parc du Pilat (autofinancement) : 4 253€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes, de l'Europe (Leader) et du Département de la Loire.

Charles ZILLIOX souhaite faire part du retour des membres du comité de pilotage de la Charte forestière de territoire, qui s'est réuni le 2 décembre, quant à l'intérêt du poste d'animateur. Le retour est très positif, plus personne ne remet en cause l'intérêt de ce poste. Le travail effectué par Mehdi Becuwe est jugé très utile pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois.

2.7 Accompagner la mise en place d'une signalétique qualitative et respectueuse des dispositions réglementaires nationales et de la Charte signalétique du Pilat : définition et conception d'un mobilier d'entrée d'agglomération type :

La Charte Objectif 2025 prévoit que le syndicat mixte du Parc s'engage à réviser la charte signalétique et à aider les acteurs du territoire à son appropriation, dans le respect de la réglementation relative aux affichages publicitaires, enseignes et pré-enseignes.

La démarche de mise à jour de la Charte signalétique actuellement en cours définit les restrictions et critères d'intégration (densité, taille, couleurs, dispositions...) des publicités, enseignes et pré-enseignes autorisées au regard de la réglementation issue de la loi Grenelle 2.

Cette démarche animée par le Parc du Pilat est suivie par un Comité de pilotage composé des services de l'Etat (DREAL, DDT, STAP) pour les deux départements, des Conseils départementaux du Rhône et de la Loire, des Communautés de communes ou d'agglomération du territoire et de la Maison du tourisme du Pilat.

Alors que cette procédure entre dans la dernière phase (élaboration du document de charte), un besoin est exprimé par le territoire et en particulier par les Communes et Intercommunalités visant à définir un mobilier d'entrée d'agglomération.

Ce mobilier a pour objet de répondre aux enjeux suivants :

- Concentrer et organiser l'ensemble des messages intentionnels présents aux entrées des agglomérations du territoire dans un souci de qualité, de rationalisation, de lisibilité et de sécurité.
- Apporter une réponse au besoin d'affirmer l'appartenance de la commune à son territoire (intercommunalité / Parc) alors qu'il n'existe pas de panneau réglementaire pour indiquer les entrées d'intercommunalités.
- Informer les automobilistes sur les services et commerces de la commune, en particulier lors que ces derniers sont concentrés dans un quartier en dehors des grands axes de transit (ex : Condrieu, Planfoy, Place des Croix à Pélussin ...).
- Intégrer les panneaux des différents labels (village fleuri, village étoilé, ville connectée...).

- Définir un dispositif qualitatif, évolutif, simple et épuré.

Afin de pouvoir répondre à la demande des collectivités membres en cohérence avec le planning d'élaboration de la charte signalétique (1^{er} trimestre 2016), il est proposé de porter une mission de définition d'un mobilier type, homogène et intégré à l'échelle du territoire.

Ainsi, il est nécessaire de se faire accompagner par un prestataire spécialisé en design mobilier afin de mener à bien les étapes suivantes :

- analyse des besoins des collectivités et contraintes des gestionnaires,
- conception du mobilier (y compris contenus ex : dessin de pictogramme ...),
- formalisation d'intention,
- formalisation (graphique et formelle),
- ajustement / validation,
- élaboration du descriptif technique du mobilier à fournir aux communes en vue de la fabrication et mise en œuvre d'un dispositif modulable et évolutif.

Le budget prévisionnel de ce dossier s'élève à 10 000€ et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 5 000€,
- Etat : 5 000€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et de L'Etat.

Peggy LE NIZERHY précise qu'il est probable que cette action ne soit pas réalisée. Il y a un doute quant à l'obtention d'une aide de l'Etat pour ce dossier. Michèle PEREZ indique que les services vont étudier la possibilité d'obtenir d'autres de type de financement.

2.8 Animation Pôle de nature Massif central.

Le 7 juillet dernier, le projet de Pôle nature porté pour le territoire par le Parc du Pilat auprès des autorités du Massif Central a été retenu.

Cette sélection du Pilat ouvre la voie à la mobilisation de 500 000€ de fonds européens (FEDER) pour la mise en œuvre de projets en lien avec la thématique "sports de pleine nature/vélo" entre 2016 et 2020.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces actions, ce dispositif prévoit la possibilité de financer un poste d'animateur sur un maximum de 0,6 Equivalent Temps Plein sur la durée de la période.

Il est proposé d'ouvrir ce poste à compter d'octobre 2016 pour une durée de 3 ans.

Le présent dossier porterait sur la mise en place d'un mi-temps d'animateur encadré par le chargé de mission tourisme du Parc pour 10 % de son temps.

Cela se traduirait pour 3 ans pour un montant de dépense de 75 000€, financé comme suit :

- FEDER Massif Central : 32 700€
- FNADT Massif Central : 19 800€
- Autofinancement : 22 500€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès du FEDER Massif Central et du FNADT Massif Central.

Peggy LE NIZERHY précise que de janvier à septembre 2016, comme cela avait été décidé par le Bureau en octobre dernier, le Parc va avoir recours à un CDD en renfort et à temps partiel, CDD qui sera signé avec Mélanie MEREY, actuellement en thèse CIFRE sur la gestion des chemins et de leurs usages avec le Parc jusqu'à fin 2015. Mélanie MEREY aidera Axel MARTICHE dans le travail technique de finalisation de la candidature Pôle de Nature auprès de la Région Rhône-Alpes.

3 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE:

3.1 Suivis scientifiques sur le site de l'Île du Beurre (Plan de gestion des 2 Rives) (maitrise d'ouvrage Ile du Beurre).

Le site des « 2 Rives » représente 140 ha répartis en rive gauche (Chonas l'Amballan - Isère) et en rive droite (Tupin et semons, Ampuis - Rhône) du fleuve Rhône. Il fait l'objet de classements et d'inventaires en faveur du patrimoine naturel :

- Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de l'Île du Beurre et de l'Île de la Chèvre (69) figurant comme Site d'Intérêt Patrimonial dans la charte du Parc du Pilat,
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) : Ile du Beurre (69) et Forêt alluviale de Gerbey (38),
- 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS).
 - Pour le Rhône : Île du Beurre, Île de la Chèvre,
 - Pour l'Isère : Forêt alluviale de Gerbey.

Par ailleurs ce secteur est concerné par un corridor d'enjeu régional mentionné dans le SRCE Rhône-Alpes. L'ensemble des actions présentées dans le présent dossier porte sur les actions de suivis scientifiques de milieux et sont ciblées sur la rive droite du Rhône, sur les Îles de la Chèvre et du Beurre, ainsi que sur les lînes qui les ceinturent.

- Suivi morphologique du site :

Afin de garantir un bon écoulement des eaux dans les lînes, il est nécessaire de veiller à l'enlèvement des embâcles pouvant y apparaître. Bien que les phénomènes de crue soient plus espacés dans le temps, il est important de mesurer la dynamique potentielle du fleuve en crue. Cette action comprend donc également le suivi des niveaux de crue permettant de compléter la carte d'inondabilité du site.

- Suivis faunistiques :

Le site des 2 Rives est un ensemble de milieux naturels préservés qui abritent une biodiversité intéressante. Différentes espèces patrimoniales constituent des éléments de valorisation et d'évaluation de l'évolution du secteur. Il est primordial de suivre les espèces animales qui font la spécificité patrimoniale du site. Ainsi des suivis spécifiques concerneront le Castor d'Europe (février et juin), le Héron cendré (de février à juin) et le Gomphe à pattes jaunes (juillet). Les effectifs de Grand cormoran seront suivis par des comptages mensuels des dortoirs d'octobre à mars.

- Suivis floristiques :

Le site des 2 Rives abrite plusieurs espèces végétales protégées ou à forte valeur patrimoniale. Ce sont des espèces fragiles, extrêmement sensibles aux modifications de leur habitat et à la pression de fréquentation

qui est en constante augmentation. Un suivi annuel s'impose afin de mesurer la dynamique de ces populations sur le site. Cette action permettra de suivre l'état de conservation et la répartition de l'Ophioglosse à langue de serpent.

- Veille sur les espèces patrimoniales susceptibles de se trouver sur le site :

La gestion conservatoire mise en place depuis plus de vingt ans et la localisation du site au cœur d'un axe fluvial singulier où les échanges et les flux d'espèces sont facilités font du site des 2 Rives un espace naturel protégé privilégié susceptible d'accueillir des taxons patrimoniaux rares ou protégés. Cette action concernera notamment la Loure d'Europe, le Milan noir ou le Martin pêcheur ainsi que toute espèce patrimoniale vertébrée ou invertébrée contactée.

- État de la diversité ornithologique :

L'avifaune est considérée comme un reflet pertinent de l'état des habitats, ceci grâce aux exigences que peuvent avoir certaines espèces vis-à-vis des milieux dans lesquels elles évoluent. Lors des deux derniers plans de gestion, il a été montré que la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance permettait un suivi de l'évolution de l'avifaune et apportait ainsi des compléments d'information sur l'état de conservation des habitats.

- Suivi des populations piscicoles et des macrophytes :

La composante principale du paysage et des milieux du site de l'Île du Beurre est l'eau. La connaissance de la faune piscicole et de la végétation permet d'évaluer l'état du milieu aquatique. Le suivi annuel des populations de macrophytes dans les lônes permet une corrélation avec leur niveau de sédimentation. Le suivi de la reproduction du Brochet dans les étangs permet d'évaluer la gestion induite par la mise en place de batardeaux. Le suivi des peuplements piscicoles dans les lônes et dans le Rhône permet de qualifier l'incidence de la dynamique sédimentaire dans ces zones.

- Incidence de la gestion des mares sur les peuplements d'amphibiens et d'odonates :

Des travaux de restauration d'étangs et de creusement de mares ont été réalisés lors du plan de gestion précédent. Il est indispensable, aujourd'hui, de suivre ces populations afin d'évaluer leur état de conservation et de pouvoir mesurer les conséquences des actions de restauration.

- Rédaction d'un nouveau plan de gestion :

En 2016, des réunions de concertation auront lieu pour définir les actions du nouveau plan de gestion. Le travail de rédaction de ce nouveau plan de gestion (réalisé en interne par l'équipe salariée) est intégré aux dépenses relatives au projet.

Les suivis relatifs à la faune et à la flore seront intégrés à l'Observatoire de la Biodiversité du Parc du Pilat.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 27 590€. Le montant sollicité dans le cadre de la convention d'objectif est de 13 795€.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via la convention d'objectifs signée avec la Région Rhône Alpes.

3.2 Mise en œuvre du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018) - Programmation 2016.

➤ Action TRA 1.4 : Travaux d'aménagement des continuités écologiques au niveau du Rhône :

1 - Secteur des 2 Rives (maîtrise d'ouvrage du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB)) :

Il s'agit de mettre en œuvre des actions prévues dans le plan de gestion des deux Rives (Iles de la Chèvre et du Beurre en rive droite du Rhône et la forêt alluviale de Gerbey en rive gauche). Les actions prévues par le présent dossier concernent l'île de la Chèvre et portent sur :

- la restauration de ripisylves dégradées avec des interventions de lutte contre des espèces invasives (Chèvrefeuille du Japon principalement)
- la restauration de roselières (élimination de ligneux colonisant les roselières)
- la restauration de mares forestières (fauchage et curage)
- la restauration de milieux ouverts (fauche tardive)
- la restauration d'une ripisylve de protection : phase d'animation foncière

La plupart de ces actions est réalisée par le personnel du CONIB ; une intervention de la Maison Familiale et Rurale d'Anse est prévue pour les actions sur les mares et les milieux ouverts

Le montant de l'opération s'élève à 13 760 € TTC financé de la façon suivante :

- Région Rhône-Alpes : 3 834 €,
- FEDER RA : 3 834 €,
- Agence de l'Eau RMC : 980 €,
- Autofinancement : 5 112 €.

2 - Secteur du Saluant (maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Vazeze) :

Le projet porte sur la plantation de 2 300 mètres de haies, en complément du boisement et des haies déjà présentes et plus spécifiquement le long du Saluant (affluent direct du Rhône en rive gauche). Le secteur concerné correspond à un territoire de grandes cultures (plateau au niveau de Saint-Prim et de Revantin) qui a connu récemment des phénomènes de fortes crues. Le Saluant est un cours d'eau qui a été fortement remanié lors de remembrements agricoles et qui depuis s'assimile plutôt à un fossé d'écoulement d'eaux (berges abruptes, tracé rectiligne, absence de ripisylves...) sur une bonne partie de son linéaire. L'opération est prévue de se réaliser via des chantiers d'insertion soutenus financièrement par le Département de l'Isère dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF. La Fédération des Chasseurs de l'Isère soutient financièrement et techniquement ce projet (intérêt des haies pour la faune sauvage).

Le montant de l'opération s'élève à 25 000 € TTC financé de la façon suivante :

- Région Rhône-Alpes : 7 500 €,
- Département Isère : 10 000 €,
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère : 2 500 €,
- Autofinancement : 5 000 €.

➤ Action TRA 3.2 : Restauration de la sous-trame bocagère : secteur du plateau Mornantais (maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO)) :

Le projet porte sur la plantation de plusieurs tronçons de haies agricoles permettant la continuité écologique sur les territoires des communes de Chassagny et Saint-Andéol le Château, correspondant à un linéaire cumulé de 1615 mètres. Les plantations sont réalisées sur des terrains privés (conventions avec les agriculteurs qui assurent la préparation du sol). Les travaux de plantation sont effectués par la Maison Familiale Rurale de la Petite Gonthière avec un accompagnement technique de la Fédération des Chasseurs du Rhône.

Le montant de l'opération s'élève à 6 283 € TTC financé de la façon suivante :

- Région Rhône-Alpes : 1 005 €,
- FEADER (sous-mesure 4.4): 4 021 €,
- Autofinancement : 1 257 €.

➤ **Action TRA 6.3 : Lycée agricole de Saint-Genest Malifaux : un site de référence agro-écologique – 2ème tranche (maîtrise d’ouvrage du Lycée agricole de Saint-Genest Malifaux) :**

Suite au diagnostic de biodiversité et d'infrastructures agro-écologiques réalisé sur l'exploitation du lycée agricole en 2014-2015 et à l'élaboration d'un plan d'actions « fonctionnalités écologiques », il s'agit de réaliser des premiers travaux toujours en partenariat avec le lycée Agrotec de Vienne (création de 2 mares, plantations de haies).

Le montant de l'opération s'élève à 10 400 € TTC financé de la façon suivante :

- Région Rhône-Alpes : 9 360 €,
- Autofinancement : 1 040 €.

➤ **Action TRA 6.1 : Accompagner les agriculteurs du Pilat vers des pratiques agricoles durables à travers un appui technique (Plateau de Condrieu) (maîtrise d’ouvrage Chambre d’agriculture du Rhône) :**

Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Pilat accepté le 22 janvier 2015 prévoit de réaliser des diagnostics globaux d'exploitation avant l'engagement des agriculteurs dans des MAEC mais aussi pour d'autres agriculteurs non concernés par ces mesures sur l'ensemble du massif du Pilat.

Ces diagnostics s'adressent uniquement aux éleveurs. Dans un premier temps, ils seront proposés aux exploitations déjà engagées en MAEt (Mesures AgroEnvironnementales territorialisées).

Ils seront réalisés en binôme avec un agent du Parc du Pilat.

Ils comporteront :

- une base commune permettant d'analyser les particularités techniques, économique, sociales et environnementales de chaque exploitation
- des modules complémentaires selon les besoins : diagnostic d'autonomie alimentaire, consommations énergétiques, épandage des effluents, utilisation des prairies naturelles/pâtures, érosion des sols
- une analyse des engagements possibles en MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques)

Ces différents éléments se baseront à la fois sur des données récoltées oralement ou avec les documents dont disposent les agriculteurs (comptabilité, déclaration PAC...) et seront complétés par des données de terrain (visite des parcelles exploitées, relevés floristiques...).

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 11 550€ (pour 15 diagnostics) et serait financé comme suit :

- Région Rhône-Alpes : 5 775€,
- Leader : 4 620€,
- Autofinancement : 1 155 €.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement des dossiers présentés via le Contrat Corridors Grand Pilat.

Thérèse COROMPT souligne, avec satisfaction, que beaucoup de projets se monte en lien avec des Lycée agricoles ou des Maisons Familiales et Rurales. Elle se dit également satisfaite de l'implication des Fédérations de chasse dans les projets présentés.

Concernant les dossiers présentés dans le cadre du Contrat de territoire « Corridors écologiques – Grand Pilat », Charles ZILLIOX précise que le dispositif permettant l'évaluation de ce contrat est en cours de mise en place. Douze questions évaluatives ont été déterminées.

3.3 Réalisation de diagnostics agricoles (Chambre d'agriculture de la Loire):

Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Pilat accepté le 22 janvier 2015 prévoit de réaliser des diagnostics globaux d'exploitation avant l'engagement des agriculteurs dans des MAEC mais aussi pour d'autres agriculteurs non concernés par ces mesures sur l'ensemble du massif du Pilat.

Ces diagnostics s'adressent uniquement aux éleveurs. Dans un premier temps, ils seront proposés aux exploitations déjà engagées en MAEt (Mesures AgroEnvironnementales territorialisées).

Ils seront réalisés en binôme avec un agent du Parc du Pilat.

Ils comporteront :

- une base commune permettant d'analyser les particularités techniques, économique, sociales et environnementales de chaque exploitation,
- des modules complémentaires selon les besoins : diagnostic d'autonomie alimentaire, consommations énergétiques, épandage des effluents, utilisation des prairies naturelles/pâtures, érosion des sols,
- une analyse des engagements possibles en MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques),

Ces différents éléments se baseront à la fois sur des données récoltées oralement ou avec les documents dont disposent les agriculteurs (comptabilité, déclaration PAC...) et seront complétés par des données de terrain (visite des parcelles exploitées, relevés floristiques...).

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à **16 875€ (pour 15 diagnostics)** et serait financé comme suit :

- Europe (Leader) : 10 967€,
- PSADER : 2 532€,
- Département de la Loire : 1 688€,
- Autofinancement : 1 688€.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

3.4 Réalisation de diagnostics agricoles (ADDEAR de la Loire):

Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Pilat accepté le 22 janvier 2015 prévoit de réaliser des diagnostics globaux d'exploitation avant l'engagement des agriculteurs dans des MAEC mais aussi pour d'autres agriculteurs non concernés par ces mesures sur l'ensemble du massif du Pilat.

Ces diagnostics s'adressent uniquement aux éleveurs. Dans un premier temps, ils seront proposés aux exploitations déjà engagées en MAEt (Mesures AgroEnvironnementales territorialisées).

Ils seront réalisés en binôme avec un agent du Parc du Pilat.

Ils comporteront :

- une base commune permettant d'analyser les particularités techniques, économique, sociales et environnementales de chaque exploitation
- des modules complémentaires selon les besoins : diagnostic d'autonomie alimentaire, consommations énergétiques, épandage des effluents, utilisation des prairies naturelles/pâtures, érosion des sols
- une analyse des engagements possibles en MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques)

Ces différents éléments se baseront à la fois sur des données récoltées oralement ou avec les documents dont disposent les agriculteurs (comptabilité, déclaration PAC...) et seront complétés par des données de terrain (visite des parcelles exploitées, relevés floristiques...).

Le montant prévisionnel de cette action s'élève à 8 385€ (pour 7 diagnostics) et serait financé comme suit :

- Europe (Leader) : 5 449€,
- PSADER : 1 258€,
- Département de la Loire : 839€,
- Autofinancement : 839€.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

3.5 Promotion des produits agricoles de qualité et du territoire du Pilat dans le cadre de la Fête du Lait 2016 (Comité de développement agricole des Monts du Pilat) :

A la demande de l'Association Départementale pour le développement et la Promotion de l'Elevage de la Loire, et fort de son expérience dans l'organisation des « Fêtes dans le pré », le Comité de développement a décidé de prendre la responsabilité de l'organisation d'une manifestation d'envergure plus large : « La Fête du lait ». Cette, manifestation autour de la production laitière et d'un concours de vaches laitières, est organisée par les agriculteurs de la Loire, et se déplace au fil des années d'un bout à l'autre du département. Les 10 et 11 septembre 2016, la 31ème édition sera donc organisée par le Comité de Développement Agricole des Monts du Pilat et se déroulera à Marlhès.

Les organisateurs souhaitent profiter de l'événement départemental pour faire la promotion des produits locaux, de leurs pratiques, et du territoire du Pilat.

L'ampleur de l'événement est significative puisque 10 000 visiteurs sont attendus sur le site durant le week end. Le Slogan choisi par les organisateurs : « LA FETE DU LAIT MONTE DANS LE PILAT ! » traduit clairement la volonté de valoriser le territoire grâce à l'événement départemental.

Au programme de la Fête du Lait :

- Un Concours Départemental des races laitières (300 animaux environ),
- Une exposition de matériel, stands professionnels,
- Un marché de producteurs fermiers,
- Une opération pédagogique à l'attention des écoles du secteur du Pilat construite sur la base d'un livret pédagogique sur le lait et l'agriculture du secteur,
- Un service de restauration avec des repas à base de produits locaux,
- 600 « Casse croûtes » de produits locaux pour les bénévoles qui contribueront au montage et démontage,

- une opération « petit déjeuner autour d'un bol de lait » proposé aux familles le dimanche matin en complément des animations Mini-ferme, simulation de traite de vaches et autres animations pour les enfants,
- Stands pour la mise en avant de toutes les productions du Pilat.

Le Budget prévisionnel de cette opération est estimé à 125 000€. Les dépenses éligibles dans le cadre du PSADER s'élèvent à 13 240€. Le montant sollicité auprès de la Région Rhône Alpes via le PSADER Pilat est de 5 296€.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

3.6 Animation de la filière bois du Pilat et développement des usages du Sapin blanc (Inter Forêt-Bois 42):

Le Sapin (aussi appelé sapin pectiné ou sapin blanc) est la première essence des forêts du Pilat. Il présente un important potentiel en termes de ressource et de valorisation économique (1/3 des forêts du Pilat, produisant les 2/3 des sciages du territoire). Pourtant aujourd'hui, il est de moins en moins prisé pour son débouché historique, la charpente traditionnelle. Cela s'explique par le fait que de plus en plus de charpentes sont produites de manière industrielle (fermettes industrielles, en épicéa issu de plantation) et que le Douglas pénètre de plus en plus le marché de la charpente traditionnelle. Cette évolution inquiète les propriétaires de sapinière, mais aussi les professionnels de la transformation de cette essence.

Plusieurs entreprises, actives au sein d'Inter Forêt-Bois 42, ont sollicité l'interprofession pour travailler sur le sujet : quel avenir pour le bois de sapin, quelles possibilités d'utilisation et de promotion ? Suite à plusieurs échanges entre IFB 42 et ces professionnels, des pistes à approfondir ont émergé. Parmi celles-ci, la nécessité de développer de nouveaux débouchés (notamment l'aménagement intérieur) et de mieux fédérer les différentes entreprises de transformation.

Inter Forêt-Bois 42 propose donc de mener une animation durant l'année 2016 auprès des entreprises du Pilat utilisatrices de sapin. L'objectif est à la fois de créer une dynamique entre celles-ci, de recenser les motivations et les freins à l'utilisation de cette essence, et de faire émerger des propositions d'actions concrètes visant à mieux la valoriser (marchés et débouchés, organisation des entreprises, de la filière, ...).

Un stagiaire sera recruté pour appuyer IFB 42 dans cette mission d'animation, ainsi que pour réaliser une synthèse des connaissances techniques existant sur le sapin blanc.

Parallèlement à cela, Inter Forêt-Bois 42 propose de faire réaliser des équipements d'aménagement intérieur en sapin du Pilat (meubles, revêtements muraux), dans un style contemporain conçu par un designer stéphanois. Ce mobilier sera mis à disposition des acteurs du Pilat (entreprises, Parc du Pilat, communautés de commune, ...), afin d'équiper des stands de salons professionnels, des événements grand public, ..., et ainsi faire connaître l'essence et ses variétés d'usage. Il est d'ores et déjà envisagé de les présenter au Forum International Bois Construction de Lyon (13-14 avril 2016) ainsi qu'à la Biennale du Design de Saint-Étienne, en 2017. Des supports de communication (dépliants et kakemono) seront produits afin d'explicitier la démarche sur les lieux d'exposition.

Ce projet d'un montant total de 82 497€ porte sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement (animation, communication, stagiaire, supports de communication), le montant des dépenses s'élève à 44 497€. Le montant sollicité auprès de la Région via le PSADER Pilat s'élève à 7 120€ étant précisé qu'une aide de 28 478€ est également sollicitée auprès de Leader.

En investissement (conception et réalisation des mobiliers), le montant des dépenses s'élève à 38 000€. Le montant sollicité auprès de la Région via le PSADER Pilat s'élève à 6 080€ étant précisé qu'une aide de 24 320€ est également sollicitée auprès de Leader.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

Charles ZILLIOX indique que InterforêtBois42 est très motivé pour ce projet de développement des usages du Sapin Blanc.

Odette FRERING demande des précisions sur ce qu'est le sapin blanc.

Charles ZILLIOX répond que c'est le sapin commun. Parfois, les épicéas sont appelés à tord des sapins.

Michel DEVRIEUX complète en indiquant que la couleur du bois est relativement blanche. On le reconnaît aussi du fait qu'il présente deux bandes blanches sous chacune de ses épines.

Daniel DURR demande quel est l'usage de ce type d'essence. Charles ZILLIOX répond que c'est un arbre qui peut servir à tout type d'usage. Il est surtout connu en tant que bois de charpente.

3.7 Programme de sensibilisation et de mobilisation des propriétaires forestiers privés (Centre Régional de la Propriété Forestière) :

Sur le territoire du Pilat, la forêt appartient à 90% à des propriétaires privés et elle est fortement morcelée : la propriété moyenne est de l'ordre de 2 hectares.

Ce morcellement est un réel frein à la mobilisation de la ressource locale en bois car il empêche la mise en place d'une gestion forestière cohérente et économiquement viable et rend difficile la création de dessertes forestières concertées, acceptées par l'ensemble des propriétaires concernés. De plus, les propriétaires forestiers n'ont pas nécessairement connaissance des enjeux environnementaux liés aux forêts et à leurs différents modes de gestion.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Rhône-Alpes est un établissement public à vocation administrative disposant de missions régaliennes (agrément de plans simples de gestion, avis sur les coupes rases, ...). Mais il a aussi un rôle de conseil et d'animation auprès de la forêt privée.

Afin d'avoir une action cohérente et efficace, le CRPF propose de mener un programme de sensibilisation et de mobilisation des propriétaires forestiers sur deux ans. Ce programme, en lien avec les objectifs de la Charte Forestière de Territoire du Pilat, comportera trois volets : la création de dessertes, le développement des différents modes de gestion collective et la sensibilisation des propriétaires aux enjeux environnementaux.

L'animation à la création de desserte se concentrera sur les secteurs les plus pertinents au regard des enjeux de mobilisation de bois, c'est-à-dire principalement dans les massifs désignés dans le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF).

Le projet de développement des modes de gestion collective consistera à créer des groupes de propriétaires intéressés, étudier les différentes options de regroupement de gestion (exploitation concertée, plan simple de gestion groupé, association syndicale libre, autorisée, ...), puis mener l'option retenue à son terme.

La sensibilisation des propriétaires aux enjeux environnementaux se fera à travers des séances au format complémentaire : temps d'information théorique en salle, visite de parcelles, échanges d'expérience, recours au martelloscope de St Régis du Coin.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 64 356€. Le montant sollicité auprès de la Région Rhône-Alpes via le PSADER Pilat s'élève à 10 297€, étant précisé qu'une aide de 41 188€ est également sollicitée auprès de Leader.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via le PSADER Pilat.

Valérie PEYSSELON et Odette FRERING demandent des précisions sur ce qu'est un martelloscope.

Pierre SCHMELZLE et Peggy LE NIZERHY expliquent qu'il s'agit d'un outil pédagogique qui permet de simuler des martelages (décisions de coupe) et d'en visualiser les conséquences sur le peuplement. C'est une parcelle forestière où tous les arbres sont spatialisés et décrits. Lors des sessions de formation, chacun parcourt le terrain et consigne le numéro des arbres qu'il choisit de récolter, ainsi que la raison de ce choix. Un programme informatique permet ensuite de traiter les données et de les analyser selon différents critères (économiques, écologiques, risques, ...). Les résultats de la récolte fictive des différentes équipes sont l'occasion d'explications et de discussions sur la gestion sylvicole du peuplement.

Michèle PEREZ propose que les membres du bureau puissent bénéficier d'une séance de présentation du martelloscope par Mehdi Becuwe.

3.8 Informer et sensibiliser à la mobilité durable (ALEC 42) :

L'ALEC 42 (Agence Locale Energie Climat de la Loire), structure créée à l'initiative des collectivités locales (dont Saint-Etienne Métropole et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat qui en sont membres depuis sa création), est un véritable outil, au service de ses membres, pour la mise en œuvre des stratégies Energie-Climat. A compter de 2016, et pour une durée de trois ans, ALEC 42 portera un service mutualisé « Mission Mobilité Durable » à l'échelle du territoire à énergie positive (TEPOS) de Saint-Etienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat.

Cette « Mission Mobilité Durable », qui fera l'objet d'une convention entre ALEC 42, Saint-Etienne-Métropole et le Parc naturel régional du Pilat, ambitionnera d'être une véritable force d'animation de terrain. Pour cela, 2 postes d'animateurs « mobilité » seront mis en place : un poste « rural » axé sur le Pilat (qui remplacera l'actuel poste de chargé de mission mobilité porté par le Parc) et un poste plus « urbain » faisant le lien urbain-rural.

La « Mission Mobilité Durable » s'articulera autour de 3 axes de travail :

Axe 1 : Information multimodale et sensibilisation

- Mise en place d'ateliers Mobilité : informer sur les enjeux de la mobilité, les modes de transports disponibles, informer et former sur les outils existants...,

- Sensibilisation grâce à des événementiels : semaine européenne de la mobilité, Challenge « Au travail j'y vais autrement »...

Axe 2 : Développement de services de transport alternatifs à l'usage individuel de la voiture

- Diffusion de l'offre existante (promotion/communication),
- Participation à l'amélioration des services, voire susciter l'émergence de nouveaux services.

Axe 3 : Conseil en Mobilité

- Amélioration de la connaissance en matière de « mode de fonctionnement », blocages et stratégies pour évoluer vers une mobilité durable : mise en place de « comités d'usagers et de non-usagers »
- Formation des élus,
- Plans de Déplacement Etablissement,
- Conseil auprès des collectivités et associations.

La mission est essentiellement basée sur de l'animation auprès des publics ciblés, avec la préoccupation de faire remonter, notamment auprès des autorités organisatrices de transports, les attentes et besoins des usagers afin d'optimiser l'offre de transport collectif. Il s'agit également de pouvoir accompagner et apporter des conseils sur les thématiques liées à la mobilité durable.

Pour mener à bien cette action, ALEC 42 présentera un dossier pour trois années de fonctionnement auprès du FEDER Rhône Alpes. Le montant global présenté s'élève donc à 255 000€ pour les années 2016, 2017 et 2018. L'accompagnement sollicité auprès de la Région Rhône Alpes via la convention d'objectifs est, quant à lui, annuel et s'élève pour 2016 à 25 764€.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'accompagnement du dossier présenté via la convention d'objectifs signée avec la Région Rhône Alpes.

Peggy LE NIZERHY précise qu'il s'agit d'une opération de transfert d'une expérimentation sur la mobilité menée directement par le Parc pendant 6 ans. La mission mobilité est donc transférée à l'ALEC 42 et s'exercera sur l'ensemble du territoire TEPOS.

4 - MODIFICATIONS DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION SOUTENUS DANS LE CADRE DE LEADER PILAT

Dans le cadre de la programmation 2015, le Parc du Pilat ainsi que certains partenaires (Chambre d'agriculture de la Loire et du Rhône, association ADDEAR de la Loire, Conservatoire des Espaces naturels Rhône Alpes) ont été amenés à déposer des demandes de subventions au cours des derniers mois.

Les avancées des dernières semaines concernant la mise en œuvre du futur programme LEADER supposent une révision de ces opérations afin de les rendre compatibles aux modalités d'instruction imposées par LEADER.

Il est proposé au Bureau de délibérer sur la modification des dossiers relatifs opérations suivantes :

Dossiers portés par le Parc du Pilat :

- Amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles : appuis pour la gestion des prairies naturelles dans les systèmes d'élevage,
- Pratiques agroécologiques en viticulture,
- Animation de la Charte forestière.

Dossiers portés par d'autres maitres d'ouvrages:

- Réalisation de diagnostics globaux et agroécologiques d'exploitation - Chambre d'agriculture de la Loire,
- Accompagner les éleveurs du Pilat vers des pratiques agricoles durables, à travers la réalisation de diagnostics globaux d'exploitation - ADDEAR 42,
- Amélioration des pratiques de culture - Diminuer les intrants en viticulture - Chambre d'agriculture du Rhône,
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles durables à travers un appui technique - CEN Rhône Alpes.

Le détail des modifications et les nouveaux plans de financement figurent dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les plans de financement modifiés pour les dossiers portés par le Parc du Pilat et l'accompagnement via le PSADER Pilat pour les autres maitre d'ouvrage, au regard du tableau joint en annexe.

5 - UN PROJET POUR UN MANDAT : PRESENTATION DES CANDIDATURES

Dix-huit communes et une intercommunalité ont répondu à l'appel à projet lancé en juin dernier dans le cadre du programme Changer d'ère. Cet appel à projet vise à soutenir des projets communaux ou intercommunaux, et les accompagner pour les conduire « autrement » avec un volet participatif dans l'esprit de l'axe 5 « mobilisation de tous pour changer d'ère ». Une enveloppe annuelle de 15 000€ est fléchée dans la convention d'objectifs pour accompagner les projets sélectionnés.

La liste des candidats et des projets présentés est jointe en annexe.

Depuis fin octobre, les candidats sont rencontrés par l'équipe technique du Parc et les élus du groupe de travail Changer d'ère.

Un jury se réunira le 8 décembre prochain pour auditionner tous les candidats.

Etant donné que le Bureau ne pourra se réunir en début d'année en raison des élections régionales, il est proposé de déléguer au Groupe de travail « Changer d'ère » présidé par Daniel DURR, Vice-Président à l'Ecocitoyenneté, la sélection des candidats. Dans ces conditions, le jury du 8 décembre prochain serait ouvert largement aux membres du Bureau qui souhaiteraient participer.

Une présentation des projets retenus sera faite en Bureau lors de sa séance de réinstallation au printemps.

- Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, confie au groupe de travail Changer d'ère la sélection des projets retenus dans le cadre d'Un projet pour un mandat.

Christine DELESTRADE s'interroge sur l'adéquation du budget de 15 000 € disponible pour cet appel à projets au regard de l'ambition que le Parc a.

Sandrine GARDET précise qu'en plus des 15 000 €, il y a l'accompagnement en ingénierie technique et administrative du Parc. Peggy LE NIZERHY rajoute qu'il s'agit de 15 000 € par an sur la durée du mandat électoral communal ou intercommunal.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Projet d'un poster « Pilat » financé via du crowdfunding :**

Le Parc du Pilat pourrait tenter l'expérience d'éditer un beau poster sur le Pilat en s'appuyant sur le crowdfunding (financement participatif sur internet). Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'étude conduite sur le financement participatif, des ateliers organisés pour apprendre aux Pilatois à lever des fonds via ce biais, et dans l'idée de création d'une plateforme de financement Pilat.

L'édition d'un poster via le crowdfunding permettrait certes de le financer, mais surtout, de créer des liens avec des contributeurs, la communauté des internautes connectés.

Le volet participatif serait important, donnant la possibilité aux contributeurs de choisir (par vote) le contenu du poster. Ce projet permettrait de tester de nouvelles formes de relations avec les publics du Pilat et du Parc. Ce projet est à relier avec la création d'une page facebook officielle du Parc.

Le poster pourrait sortir en juin 2016. Il serait en format panoramique et édité à 2 000 exemplaires minimum. Le poster serait vendu à la Maison du Parc et dans les offices de tourisme (prix de vente d'environ 10€) et donné en « récompense » lors de jeux organisés par le Parc (pendant les journées Portes ouvertes ou sur le stand Parc lors des fêtes locales par exemple).

En complément, et sous réserve des financements obtenus, des cartes postales reprenant les visuels du poster pourraient être réalisées.

L'intérêt d'un financement par le crowdfunding serait de faire participer les contributeurs à la construction du projet pour :

- le choix des visuels (parmi 5 photos par thème),
- le choix de l'habillage graphique (parmi 3 propositions),
- le choix du titre (appel à idées, puis vote sur liste fermée).

En contrepartie, et selon le montant de la contribution versée, les contributeurs obtiendraient, par ordre croissant :

- le poster,
- le poster + carte postale existante,
- le poster + tee shirt du Parc,
- le poster + invitation à un lancement officiel du poster à la Maison du Parc + invitations gratuites 2 adultes, 2 enfants pour les Rendez-vous de mon Parc + une visite privée des Crêts du Pilat avec les collègues experts.

Le budget de réalisation du poster est estimé à 4 000€.

Odette FRERING se demande si le poster est un format encore à la mode.

Sandrine GARDET répond que c'est un objet très apprécié lorsqu'on le distribue sur le stand du Parc dans les différentes fêtes pilatoises auxquelles nous participons.

Jean-Christophe VALLUY demande si, pour la réalisation effective du poster, il sera fait appel à une agence de communication. Sandrine GARDET répond qu'il sera fait appel à un graphiste.

Michel FOREST demande si des personnes morales peuvent contribuer au financement par internet de ce poster. Sandrine GARDET répond que les personnes physiques, publiques ou morales peuvent toutes être contributrices.

➤ **Groupe de travail stratégie de communication :**

Puisqu'il est question de communication, Daniel DURR en profite pour rappeler à l'ensemble des membres du Bureau que la réunion prochaine du groupe de travail « Stratégie de communication » se tiendra à la Maison du Parc le 18 décembre à 9h30. Vu l'engouement suscité par le sujet lors de la dernière réunion de Bureau, il espère que le nombre de participants sera important.

➤ **Convention de partenariat avec la Maison du Tourisme :**

Michèle PEREZ propose à Charles ZILLIOX d'évoquer l'état d'avancement de la convention 2016-2020 entre la Maison du Tourisme, le Parc et les trois communautés de communes des Monts du Pilat, du Pilat Rhodanien et de la Région de Condrieu. Elle rappelle que le Bureau du Parc a délibéré favorablement sur cette convention en octobre dernier.

Charles ZILLIOX indique que les partenaires de la Maison du Tourisme souhaitent des explications plus détaillées concernant la gestion budgétaire et financière de la Maison du Tourisme avant de signer la convention. Aussi certaines intercommunalités ne signeraient dans un premier temps que pour un an, dans l'attente de ces explications.

Charles ZILLIOX indique, qu'avec Anne DROIN présidente de la Maison du Tourisme, ils se sont donnés le premier trimestre de l'année 2016 pour convaincre définitivement les intercommunalités, notamment le Pilat Rhodanien et la Région de Condrieu, les Monts du Pilat étant d'ores et déjà favorables à renouveler leur partenariat avec la MT jusqu'à 2020.

Le Bureau du Parc renouvelle son souhait de signer dès à présent et pour les 5 ans qui viennent une convention avec la Maison du Tourisme. Il donne son accord de principe pour signer un avenant si le partenariat finalement conclu avec la MT et l'ensemble des autres intercommunalités est différent de celui figurant dans le projet de convention actuel.

➤ **Retenues collinaires :**

Christine DELESTRADÉ fait part d'une question posée au Parc par le conseil municipal de la Chapelle Villars. La Commune est interpellée par des exploitants agricoles sur la possibilité de créer des retenues collinaires pour développer de l'irrigation.

Charles ZILLIOX explique que le Parc a déjà été interpellé sur cette question lors d'une réunion du Comité de pilotage agriculture durable. Dans un premier temps, il propose que le Parc fasse un bilan de la situation actuelle en matière d'irrigation.

Thérèse COROMPT regrette que la question de la ressource en eau qui est l'affaire de tous soit souvent une question que s'accapare le monde agricole.

Valérie PEYSSELON informe que le Conseil départemental de la Loire a, quant à lui, déjà été interpellé sur ce sujet. Une première rencontre avec l'Etat a eu lieu, s'agissant d'un sujet où la réglementation est très contraignante.

Conclusion :

Michèle PEREZ remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation active à cette réunion. Elle offre à chacun un calendrier réalisé par un acteur local et invite l'assistance à un léger encas avant d'enchaîner sur la réunion du Conseil syndical.